

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du
"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 - 48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX
D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE
NOTRE DAME DE RIEZ

Une consultation pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées à Notre Dame de Riez (Chemin des Landes, Chemin de la Noue et RD32 vers le Chemin des Essarts) a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée le 27 mai 2020.

Les travaux sont estimés à 346 850 € HT.

Les critères de jugement des offres ont été fixés ainsi :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 50 % décomposée ainsi :
 - Méthodologie employée pour l'exécution des travaux, contrôle mis en œuvre pour garantir un travail de qualité, et cohérence du planning détaillé d'exécution avec le délai d'exécution (30%) ;
 - Moyens techniques et humains affectés à la réalisation des travaux (10%) ;
 - Qualité des matériaux proposés au regard des fiches techniques (10%) ;

Un seul pli a été déposé avant la date limite de remise des offres par le groupement d'entreprises SOCOVA TP / CTCV TP pour un montant de 340 863 € HT.

L'analyse de l'offre montre que celle-ci est conforme au cahier des charges ainsi qu'à l'enveloppe financière du projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire, d'attribuer ce marché au groupement d'entreprises SOCOVA TP / CTCV TP au vu du rapport d'analyse des offres soumis.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, et R. 2123-4 et suivants,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 mai 2020 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site de la Communauté de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget annexe assainissement 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres ;

Article 2 : d'attribuer le marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées sur la commune de Notre Dame de Riez au groupement d'entreprises SOCOVA TP / CTCV TP pour un montant de 340 863 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions liées à son exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AOUT 2020

Givrand, 4 août 2020
Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.